

L'ABEILLE

INÉDIT TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUF.

NOUVELLE-ORLÉANS. Jeudi, 28 Août 1828.

ELECTION DU PRÉSIDENT.

PREMIER LEUDE DU SÉNECHER.

TICKET DE L'ADMINISTRATION.

Manufactures domestiques—aux élections internes.

ELECTEURS D'ADAMS.

JAMES VILLERIE—De St. Bernard.

A. LEBLANC—De l'Assemblée.

C. BUSHNELL—De St. Martin.

N. DELOUET—De St. Martin.

B. MORRIS—Natchitoches.

HAITI.

Des négociants de New York ont envoyé dernièrement à Haïti une grande quantité de pièces d'argent contrefaites à l'effigie de cette république, dans la coupable intention d'y faire des dupes. Mais le gouvernement haïtien a découvert la fraude, confisqué le navire et condamné à être fusillé le fripon qui était chargé de mettre cet argent en circulation; néanmoins il a réussi à s'évader. (Gaz. d'Alexandrie.)

FRANCE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

2e. Extrait de la séance du 29 Mai.

Discussion sur le projet de loi concernant la presse périodique.

M. de Corcelles monte à la tribune. (Un mouvement très-vif de curiosité éclate dans l'assemblée et parmi les spectateurs.)

Etrange situation que celle de la France! dit l'orateur. Elle semble toucher au perfectionnement social, et une main invisible lui en ferme l'accès. Elle possède des institutions écrites, et ses lois lui interdisent la jouissance. Elle ne demande que la simple abolition de ces lois, c'est de stricte justice, et au lieu de cela elle est harcelée par mille essais législatifs qui lui ôtent jusqu'à l'espoir de sa délivrance.

Aujourd'hui la marche imprévue des événements, et je ne sais quelle confusion de principes nous mettent en présence d'une loi destinée, dit-on, à fixer parmi nous les véritables intérêts de la liberté. Rapérons! c'est notre vieille routine. J'observe seulement que ce projet, à peine ébauché, est devenu, pour les défenseurs de la civilisation, une véritable pierre d'achoppement.

Juste! la, réunis dans un but commun, ils furent sur le point de se diviser. Les uns manifestèrent sans détour leurs justes appréhensions; les autres, non moins sincères, crurent plus opportun de se livrer à l'espoir qu'au blâme. Eh bien! Messieurs, peu de jours et la réflexion ont suffi pour les ramener tous à une parfaite identité de sentiments. Une telle marche dans l'opinion lui révèle sa force, et devrait, chacun le répète, la mener à des conquêtes moins équivoques que celles dont on se vante. (Vive sensation.)

Toute mesure, de la part des pouvoirs publics, qui préviendrait les délits de la presse, autrement que par la voie des encouragements et de la persuasion, serait une atteinte manifeste à la Charte, et au droit commun, qui en est le fondement. Resterait donc à savoir si, maintenant ou dans l'avenir, la France peut se reposer ailleurs que dans le droit commun, qui, dans la Charte, s'y trouve ici lié comme par une mutuelle garantie, et qui, de plus, l'expérience l'a prouvé, n'a pu, jusqu'à ce jour, être subtilement étouffé, ou brutalement violé, sans agiter le pays.

Pour sortir du doute, Messieurs, nous serions en droit de demander à M. le garde des sceaux s'il entend repousser comme nous le faisons, dans un passé odieux et déjà lointain, cette astucieuse synonymie des mots réprimer et protéger, à l'aide de laquelle on cherche dans la garantie même du plus précieux de nos droits des prétextes pour l'annuler.

Si on croyait M. le garde des sceaux, les journaux seraient la seule puissance qui n'aurait ni repos, ni limite. Je voudrais bien qu'il voulût m'expliquer comment les États-Unis d'Amérique ne sont pas plongés dans une horrible anarchie. La liberté la plus illimitée de la presse périodique y est, en quelque sorte, l'unique lumière de ce peuple, formé de tant de sectes religieuses, et qui se partagent les intérêts si divers d'un immense territoire. Et l'Angleterre, où la richesse du sol et de l'industrie est concentrée entre si peu de mains, comment, avec cinquante journaux politiques dans la seule ville de Londres, peut-elle contenir l'effrayante multitude de ses prolétaires!

Pourquoi la responsabilité d'un délit contenu dans le numéro d'un journal s'étend-elle au numéro suivant? Pourquoi parce qu'on a offensé les lois dans un édifice, on en interdira l'entrée, on le démolira quand chacun répond de ses œuvres! Que dirait M. le ministre de la justice, parce que le ministère est en général responsable, si on lui offrait d'accepter la responsabilité de son prédécesseur? (Rires à gauche, murmures à droite.) Et quand le coupable se livre, à quel bon en frapper deux?

Mais d'où vient tant d'inquiétude contre la publicité, si on n'a point au fond du cœur de rancune contre notre révolution sociale? La Charte n'a-t-elle pas adopté les conquêtes de 89? (Agitation à droite.) Le retour de la dime ou des jurandes menace-t-il la France? Le milliard de l'indemnité n'a-t-il pas été payé sans trouble? (Voix à gauche: C'est vrai!)

À côté de cela, Messieurs, demandez au ministère qui a disparu devant cette chambre, ce que lui ont coûté ses lois d'amour, du sacrifice et du droit d'aïeuses?

Enfin, Messieurs, ce n'est pas quand la France a manifesté les progrès de son esprit public d'une aussi éclatante manière par l'entremise de ses collèges électoraux que quelques idées plus ou moins hardies pourraient jeter le pays en émoi. (Voix à gauche: Très bien!)

Les masses n'ont pas tant de susceptibilité intellectuelle, et quand les intérêts reposent, les passions politiques ne sont jamais convulsives. (Nouveau mouvement d'approbation.)

Le plus haut point de la grandeur humaine est de renouveler le monde avec des idées; mais les esprits les plus magnifiquement révolutionnaires, se sont éteints peu connus dans des temps d'ignorance et de paix. Leurs héritiers, arrivant au moment d'une crise sociale, ne pouvaient s'abstenir d'y prendre part; c'est pour quoi leur lumière fut dévorante.

Après que leur mission fut accomplie, le pouvoir des idées, devait peu à peu se dépouiller de sa turbulence. Il est redevenu doux et conciliant.

Si la tyrannie des opinions était à craindre quelque part, il faudrait en voir le germe ailleurs que dans la philosophie (Ecoutez! écoutez!) car, à part la nécessité de lutter contre la persécution, son activité cesse de s'attacher à un but commun; et la science n'étant pas faite, ceux qui marchent sous sa bannière sont tenus de disséminer leurs forces sur une multitude de canaux qui mènent à d'innombrables recherches.

À côté de la philosophie, je vois une puissance plus ancienne: elle a son livre, ses lois, une organisation qui se lie à celle de l'Etat, et participe à toute sa force. Ses ministres devaient tendre à la domination. (Mouvement de curiosité.)

Tout à l'heure, en affirmant que le monopole de la presse périodique faisait régner les coteries sur l'esprit public, je paraissais appuyer que le jésuitisme (murmures à droite), privé de l'assistance intime du pouvoir, ne serait qu'une opinion éternée comme toutes les autres. Je montrai trop de sévérité; les partis se sont peu à peu modifiés; mais le jésuitisme qu'il ne faut pas confondre avec une coterie, le jésuitisme, quoique banni par nos lois, n'a point altéré ses traditions. Bien loin de là, il est organisé dans le clergé dont il organise l'enseignement, et jusqu'à un certain point la doctrine: dont il réunit les membres les plus absolus et les plus actifs. En un mot il est implanté dans le clergé, comme le clergé dans l'Etat. (Murmures d'impatience à droite.)

Le jésuitisme comme faction, et il en a tout le caractère; le jésuitisme, tenant chair d'enseignement quotidien et retentissant d'un bout du royaume à l'autre, peut, pour le moment, n'être que dangereux; mais il deviendra redoutable le jour où le gouvernement aura eu le malheur de subir son influence; et on a de fortes raisons pour le soupçonner.

Toutefois, je n'invoque pas contre lui la rigueur des lois. Je préférerais toujours à ce moyen extrême la liberté de la presse, celle de l'éducation, c'est-à-dire le droit commun et la liberté de la pensée, sous toutes les formes; car il est plus sage et plus équitable d'affranchir la raison humaine, que d'écarter ses ennemis avec des armes qu'en d'autres occasions ils tourneraient contre elle. (Adhésion à gauche.)

De cet aperçu sincère, je suis en droit de conclure que, si un pouvoir moral, d'une nature tyrannique et envahissante, travaille la société, ce pouvoir appartient au jésuitisme; et j'ajoute que le ministère n'en est pas tellement à l'abri que je sois obligé de trouver sa loi habile. (Eclats de rire à droite et longue interruption.)

M. Dupont: Écoutez donc, Messieurs; il n'y a pas là de quoi rire. (Voix à gauche: Non non!)

M. de Corcelles: Mais, dira-t-on, le ministère actuel se servira de sa loi avec circonspection.

Les ministères, Messieurs, passent, et jusqu'à présent aucun n'a emporté avec lui les mauvaises lois. (Rires presque généraux.) Ainsi j'admire cette intempérance de confiance après tant de vicissitudes dont nous avons été victimes.

Maintenant, Messieurs, si le ministère, ce qu'à Dieu ne plaise! insistait sur le maintien des dispositions permicieuses que j'ai indiquées dans la loi, c'est qu'il demanderait l'arbitraire; et je viens de vous signaler la cauteleuse main qui s'en saisirait. Alors, Messieurs, je vous dirais: Rappelez-vous ce mouvement spontané de la France qui vous amena sur ces bancs; songez à l'engagement formel que vous prîtes de prénumérer vos concitoyens contre le retour de tant d'outrages encore flagrans, de tant de méfaits, signalés à la vindicte publique. Je me trompe... A-brités derrière la tige législative...

M. de Schouen et autres voix à la gauche: On nous empoignorerait comme Manuel. (Bruit.)

M. de Corcelles: Ce souvenir vous afflige, Messieurs, eh bien! qu'il ne soit pas perdu pour vous, pour votre patrie! Rappelez-vous, avant de déposer votre vote, que le système dont le pays est si longtemps à rougir ne devint possible que du jour où l'on put étouffer impunément toute manifestation de l'opinion publique. (Voix à gauche: Bien! très bien!)

Je rejette le projet de loi tel qu'il est présenté, sauf l'adoption des amendements qui détruiraient les vices que j'ai signalés. (Mouvement d'adhésion aux deux sections de gauche.)

FEUILLETON.

Recueil de lettres, Proclamations et Discours de Charles Jean Bernadotte, roi de Suède et de Norvège.

Le bras qui est armé du sceptre le quitte rarement pour la plume, et peu de têtes couronnées se sont fait une gloire de rendre hommage à l'opinion, en publiant leurs pensées. Le grand Frédéric était jusqu'à nos jours un exemple à peu près unique en ce genre, en encore n'avait-il cédé, en se faisant imprimer, qu'à un frivole désir de passer pour poète. Ses principes sur les gouvernements et sur les droits des nations n'avaient rien de commun avec ceux que proclament aujourd'hui les rois constitu-

tionnels. Une telle détermination cependant n'aurait rien que d'honorable, et il serait à désirer que les hommes qui doivent influer puissamment sur la destinée des peuples, fussent dans quelques écrits rendus publics, l'exposé de leurs principes et de leurs vues administratives, qui offrirait des garanties à leurs peuples, des instructions utiles à leurs successeurs. Les conseils de courtois, toujours intéressés à les tromper, auraient moins d'influence sur leur conduite; et des liaisons de confiance et d'affection, plus faciles et plus intimes, pourraient s'établir entre eux et les nations qu'ils sont appelés à gouverner. C'est à défaut de sympathie et d'harmonie entre les rois et les peuples, que des agents intermédiaires, décorés du nom d'hommes d'état et habiles à spéculer sur l'irritabilité des uns et des autres, parviennent à se rendre nécessaires en divisant pour régner, et ne laissant aux princes que le titre de souverains et de vaines prérogatives dont ceux-ci se montrent d'autant plus jaloux qu'ils ont plus complètement aliéné leur volonté personnelle et compromis la dignité de leurs trônes.

Dans l'ouvrage que nous annonçons, un monarque vient nous exposer lui-même sa profession de foi politique, et les vues qui le dirigent. Le roi de Suède Charles Jean n'ayant eu aucun motif de s'opposer à ce qu'un libraire de sa capitale publiât un recueil des lettres écrites, des proclamations qu'il a faites, des discours qu'il a prononcés, comme prince royal et ensuite comme roi, nous avons l'avantage de pouvoir apprécier la manière dont il envisage les devoirs que sa position élevée lui impose. Les pièces réunies dans ce recueil s'étendent du 30 Octobre 1820 au 28 Janvier 1825. La première est le discours prononcé par le prince royal, à son arrivée à Helsingbourg et la dernière, une allocution du roi de Suède et de Norvège à l'académie d'agriculture de Stockholm. Toutes respirent un vif intérêt pour ses peuples, et un généreux attachement aux principes constitutionnels. Partout il montre aux Suédois le bien de la patrie comme le but de leurs actions, et il se propose de rendre la liberté de la Scandinavie inébranlable comme ses montagnes. Ce qui flatte le plus le roi de Suède, c'est d'avoir été l'objet de l'élection unanime d'un peuple libre; c'est le choix libre de la nation qui lui a conféré des droits au trône, et par là, ces droits sont devenus plus légitimes et plus sacrés que s'il fut descendu d'Osin.

On aime à retrouver les mêmes principes dans toutes les actes de ce recueil. Si Charles Jean s'adresse aux États-Généraux il les entretient de son respect pour la liberté constitutionnelle; il déclare que le seul honneur national que puisse souhaiter un gouvernement éclairé et libéral, c'est d'être jugé sur ses actions; il sait que les nations ne prospèrent et ne s'affermis-sent que sous l'égide des lois protectrices de la liberté individuelle et du droit de propriété; que la gloire des conquérants peut disparaître, mais que celle des hommes qui défendent la liberté des nations est pure et durable. Loïn de s'effrayer d'une divergence d'opinion au sein de l'assemblée législative, il ne conçoit pas l'idée qu'elle puisse avoir d'autre motif que celui d'un vrai principe, d'un vrai patriotisme, et il professe le plus profond respect pour la manifestation constitutionnelle de toute pensée en opposition à la sienne.

L'instruction publique a été l'objet de la sollicitude du roi Charles Jean. Convaincu que, plus une nation est éclairée, plus on voit se développer dans son sein un zèle patriotique qui est le garant de sa grandeur et de son indépendance; il cherche à donner un nouvel essor à l'éducation par de nombreux encouragements, et il permet à son fils de passer à l'Université d'Upsal le tems où ses devoirs ne réclament pas ailleurs sa présence, espérant qu'il y puisera ces vrais principes de morale publique et de patriotisme qui inspirent le respect pour les droits des citoyens et pour la dignité de l'homme.

On trouve dans ce recueil des morceaux que l'on voudrait citer en totalité pour donner l'idée parfaite d'un prince qui ne s'est pas laissé éblouir par l'éclat d'un trône, ni envahir par les fumées de l'orgueil. Tel est le discours que Charles-Jean prononça au conseil d'état le jour où son fils vint y prendre place pour la première fois. Un prince, lui dit-il, doit racheter la faveur du rang par de grandes vertus et des qualités supérieures. Par de belles actions, on excite l'admiration des peuples, mais il en faut faire de bonnes pour s'attirer leur amour. Tout ce que l'intérêt ou la flatterie ont inventé pour donner aux princes le change sur leurs actions disparaît bientôt à la lumière de la vérité. Utilité, justice, c'est là le sceau que respectent les tems, la seule illustration durable. Gravez dans votre cœur ces profondes leçons; songez que l'aiguille couronnée que décerne un peuple libre sera toujours mal affermie sur une tête gonflée d'orgueil et de caprices, qu'il faut se préparer à la porter par un sentiment profond des devoirs des rois et des droits des peuples. Malheur au prince qui se persuade qu'en effaçant les traces des droits de sa nation, il réhausse l'éclat et le pouvoir du trône!

Ces principes dans la bouche d'un roi sont, sans contredit, le garant réel de la sagesse et de la libéralité de son administration: la publication des écrits qui le renferment honore son règne et doit lui concilier tous les cœurs; des peuples assez heureux pour être gouvernés par de semblables doctrines, ne sont point ingrats et ne recueillent qu'avec reconnaissance les avantages de leur application. C'est un monument unique jusqu'à ce jour dans les fastes des princes et des nations; c'est la preuve d'un grand caractère, qui trouve en lui sa plus noble récompense. Lorsqu'un monarque, s'appuyant sur l'expression de la raison publique, s'est fait un devoir de ne conduire un peuple qu'en l'éclairant, le peuple ne réclame d'autre li-

berté que celle qui est fondée sur les lois et sur le maintien de l'ordre social.

ASSASSINAT.

Columbus. (Géo.) 12 Juillet. La semaine dernière un M. Redner, venant de Montgomery (Alabama), fut attaqué, à trente mille de Columbus, par un Indien et un nègre et assassiné à coups de cassetête. Les auteurs de ce crime ont été poursuivis par un grand nombre de Creeks qui les ont arrêtés et conduits devant la justice. Les Chefs de la Nation les ont condamnés, et ils ont dû être exécutés Jeudi dernier. Le genre de mort qui leur était infligé était de recevoir des coups de hachereau sur la tête, avec le même hachereau dont ils se servaient contre l'infortuné Redner: c'est la loi de ces peuples. Les meurtriers ont avoué qu'ils avaient assassiné cet homme "pour lui voler son argent."

Insus Nature.—M. J. Tompson, qui habite les bord de l'Alleghany, dans le Comté de Warren (Pensylvanie), a un veau et une génisse dont l'un est né vers le milieu de Juin-dernier et l'autre à peu près dix jours plus tard: ils sont d'une belle taille et régulièrement conformés, à cette singulière exception près que ni l'un ni l'autre n'a point de pattes de devant. Les os des épaules ne paraissent nullement conformés pour recevoir les jambes, et la place de celle-ci est convertie en peau comme le reste du corps. Le plus vieux de ces deux animaux a déjà appris à se tenir sur ses pattes de derrière et marche debout; l'autre, quand l'âge aura développé ses forces, marchera sans doute aussi comme un bipède. (Crawford Messenger.)

L'auteur de cet article aurait dû nous dire si ces étranges animaux n'ont pas quelques traits humains dans la physionomie... Quoiqu'il en soit, il faut avouer que cela fait un singulier coup!

COMMERCIAL.

Prix des denrées mexicaines, à Veracruz, le 1er d'Août. Cochenille 1ère qualité, 53 à 55 Piébo. Idem, 2de. 50 à 52 Idem, inférieure. 44 à 48 Vanille, 1ère qualité, 100 à 120 le millier. Idem, 2de. 50 à 60 Idem, 3me. 35 à 40 Jalap. 31 à 33 le quintal. Salsoparille. 11 à 12 Piment de Tabasco. 11 à 12 Bois de Campêche. 1 à 1 1/2 cts.



Goel. Celestine, Lopez, Mobile, capitaine Goel. Corvo, Tucker, Tampion, Gordon, Forstall & Co, L H Gode Arrivés.

Bateau à vapeur Isabella, Lyam, de Louisville avec 51 rouleaux cordes à Wm Beal, 57 ps toile d'emballage à Wallace et Pope, 132 rouleaux corde 49 ps. toile d'emballage, 34 bls farine à Townsley et Prieur, 77 bls biscuit à J W Zacharie, 56 ps toile d'emballage, 80 rouleaux corde et une quantité de fer fondu à S C et R Bell, 25 bls huile à M F Maher, 54 ditto à Bridge et Yoss, 150 bls pommes à M Gibbs, 32 rouleaux cordes à Palfrey, Dyson et Co—21 passagers à la chambre et 20 sur le pont. Extrait de son journal: Quitté la Belle Créole échouée à la barre de Shannectown: elle s'allégeait et espérait être bientôt à flot; le Canadier devait partir sous peu de Louisville.—Le Montezuma et Ontario avait cessé leur voyage pendant la saison. Les eaux de l'Ohio étaient en baisse.

Bateau à vapeur Friendship, Buckner, Louisville, avec 87 rouleaux cordes à J Hagan et Co, 86 ps toile d'emballage à White et McGlean, 27 rouleaux cordes à A Ogilvie, 71 cs tabac à ordre, 18 rouleaux cordes à Wallace et Pope, 150 balles tabac à R Taylor, 10 bls huile de lin à J P Payson, 290 bls farine à C Byrne, 200 bls vides à J W Zacharie, 287 bls farine à M J Buckner, à bord, 1 roie en fer à Gordon, Forstall et Co; 50 bls whiskey, 50 douz farine à F A Young, 4 nègres à Reynolds, Byrne et Co—20 passagers.

MEMORANDA.

Le navire français Finès, Barnèche, attendait le 1er Août à Veracruz, l'arrivée de l'argent attendu de l'intérieur, pour faire voile pour Bordeaux, en touchant à la Nlle-Orléans.

Le brick américain Sarah-Wilson, attendait également pour partir pour la Nlle-Orléans et Key-West.

Il y avait dans le port de Veracruz, le 1er d'Août, 4 navires français, 4 bricks américains, deux autres français et trois nationaux; deux goélettes américaines et une nationale.

Le débarquement des navires Illinois et Missouri et à vendre par le sous-signé.

10 balles Indiennes françaises 3 " Mouselines " 1 " Schals " 7-8 8 cs. Couail gris Fil coton, 2 " Schals pluche, 1 " Velours coton, 4 " Dentelles coton, 2 " Boharpes et Fichus gaze, De plus en Magasin. 10 balles Cofan écu 38 pouces, 25 douz. Kirchenwasser 1ère qualité. P. E. SORBE. 28 août. rue Royale No. 118.

Ventes judiciaires.

Par Bailard et Doucet. Il sera postérieurement vendu et pour lors une vente, le jour 28 Août à 3 heures après midi, dans le magasin au coin des rues Toulouse et Bourgogne, 119 barriques vin de Bourgogne, 115 vin muscat—Conditions au moment de la vente. 26 Août.

Par Bailard et Doucet. Il sera vendu Vendredi 29 Août, à 4 heures de l'après-midi, rue Bourbon, entre St. Louis et Conti, pour être vendus, 113 barriques VIN rouge de Bordeaux. Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 21 août.

Par Joseph Le Coupenot. MAHDI 2 Septembre, il sera vendu à 4 heures, au magasin situé au coin des rues Toulouse et Bourgogne, 130 barriques de VIN rouge de Bordeaux, bonne qualité. 21 août.

THEATRE St. PHILIPPE.

Jeudi, 28 Août.

Le directeur du Théâtre des Marionnettes, récemment établi dans la même rue dans le local de M. Morrel, jaloux d'offrir au public plusieurs nouveautés qui n'ont point encore paru dans cette ville, se félicite de pouvoir les exhiber d'ns un local commode et aéré, ce spectacle aura lieu tous les Dimanches, Mardis et Jendis de chaque semaine, et il sera toujours varié. On commencera 1°. par l'exposition d'une VUE MARITIME.

Et l'attaque et destruction d'une Goélette Par le Cancreu.

SERPEANT MARIN.

20. SILVIO ou LE TUTEUR JALOUX, Petite pièce bouffonne exécutée par des Marionnettes.

30. LA LUTTE DE L'INNOCEENCE ET DE L'ASTUCE.

Pièce moïque.

40. DANSES ET SCENES PANTAGONYENNES.

50. L'exhibition de six tableaux de Peux Parlyques de la plus grande dimension, représentant les principaux monuments de Paris, tels que la Colonne de la place Vendôme, l'Hôtel des Invalides, la nouvelle Bastille, la Fontaine de l'Innocence, l'Eglise de Notre Dame, et l'Hotel des Dames Louisianais.

Prix des places—Premières, parterre et secondes, 4 escaliers, troisième 2 escaliers. Les enfants payeront moitié prix partout.

Nota. Les secondes sont exclusivement réservées aux personnes de couleur libre, les troisième aux esclaves.

Les bureaux seront ouverts à 6 heures et demie, ou commencera à 7 heures précises. 27 a.

POUR LA MOBILE, EN TOUCHANT A LA BAIE ST. LOUIS.

La goélette fine voilière, SUN, capitaine Eldridge, partira du Bassin pour les Indes, sous le plus br. Cédela. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 21 août. JNO. SUGLEY, rue du Bassin.

POUR ST-YAGO DE LOBE.

La goélette fine voilière SALLY AND POLLY, ayant une grande partie de son chargement, partira sous peu. Post fret ou passage, s'adresser à 21 août. GOTTSCHALK & REIMERS.

PAQUEBOTS REGULIERS POUR TAMPOCO.

Les belles goélettes CORBEU, capitaine Tucker, et HOUND, capitaine Bateman, de première classe et fines voilières, partiront à l'avenir, comme paquebots réguliers entre ce port et celui de Tampico, deux fois par mois pour chaque port. Le Hound partira d'ici le 1er Août, et de Tampico le 15 du même mois; et le Corbeu partira d'ici le 15 d'Août, et de Tampico le 1er de ce mois.

Les passagers et les chargements peuvent être assurés que les arrivages ci-dessus seront punctuellement observés.

Pour fret ou passage s'adresser à Tampico, à GORDON, TUYER et Co, Et à la Nouvelle-Orléans, à GORDON, FORSTALL et Co. 1er août.

POUR LA HAVANE.

Le brigantin français la SOPHIE, du port de 134 tonneaux, une première classe, et un très fin voilier, est à même de prendre charge pour le susdit port. Il ne tardera pas à partir, et n'ayant que trois cents barils de sucre, son chargement, ou pour application de passage, ayant des emplacements très-supérieurs, s'adresser à 29 Juillet. D. C. BOKERZAT & Co, Rue Royale No. 108.

A FRET.

Le beau brick américain, fin voilier PRICE OCEAN, capitaine Cruse, du port de 300 tonneaux. S'adresser à 25 août. GOTTSCHALK & REIMERS.

GRAISSE ET BEURRE—500 barils farine fraîche supérieure; 50 fréquins graisse, bonne qualité, 20 fréquins Beurre frais, en débarquement et à vendre par JOHN P. PAYSON. 20 Août Rue Conti. No. 23.

B. DEBERGUE.

Vient de recevoir par le paquebot ship Frances, un bel assortiment de chapareux de toutes les qualités qu'il offre à vendre en gros et en détail, au plus juste prix.

Il ose assurer à ses pratiques que ses chapareux sont tout ce qu'il y a de plus supérieur dans le marché. 6 Août.

CHAPEAUX DE CASTOR.

RUE DU CANAL No. 18.

NICHOLS & KEELER viennent de recevoir par le navire Frances, venant de New-York, un assortiment de chapeaux de Castor, à la mode pour hommes, de la première qualité, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. 12 août.

AVIS—Le vingt-quatre Novembre mil huit cent dix-neuf, le sous-signé prévient le public, par un avis inséré dans le Courrier de la Louisiane, qu'il ne paierait aucune des dettes que Marie Laveaux, son épouse, pourrait contracter après cette époque; n'ayant eu depuis lors aucune raison pour changer de résolution et voulant de nouveau mettre sur leurs gardes les personnes qui pourraient contracter avec elle, il croit devoir faire connaître au public, qu'il est bien décidé, à ne payer aucune des dettes qu'elle pourrait avoir contractées malgré ludit avis, ni aucune de celles qu'elle contractera dans la suite. 27 août—3 FRANÇOIS AUGUSTE.